

# Conditions de participation : Campagne de Cashback 2024 de SMA pour les entreprises spécialisées

## 1 Dispositions générales

- 1.1. SMA Solar Technology AG (« SMA ») offre aux entreprises spécialisées de participer à une campagne de Cashback portant sur certains produits SMA définis, à laquelle seules les présentes Conditions de participation s'appliquent.
- 1.2. La campagne de Cashback 2024 de SMA est une offre facultative de SMA Solar Technology AG à tout moment révocable, destinée aux entreprises du marché du photovoltaïque afin de récompenser l'installation et l'enregistrement des produits SMA faisant partie de la campagne. La campagne de Cashback de SMA permet aux entreprises participantes (« Participants ») de collecter des montants de Cashback, dans les limites définies par SMA, en contrepartie de l'enregistrement des produits SMA définis comme faisant partie de la campagne. Les montants de Cashback collectés sont versés sur le compte indiqué par le Participant.
- 1.3. En s'inscrivant à la campagne de Cashback 2024 de SMA en activant le champ de sélection correspondant sur le site Internet [www.sma-france.com/cashback](http://www.sma-france.com/cashback), le Participant accepte les présentes Conditions de participation. Il devra les confirmer si SMA lui en fait la demande.
- 1.4. Aucune condition divergente établie par les participants n'est applicable, même si SMA ne la rejette pas explicitement.
- 1.5. Dans la mesure où des raisons juridiques ou commerciales l'exigent, SMA se réserve le droit de modifier, compléter ou supprimer des parties de la campagne ou l'intégralité de la campagne de Cashback, ou de suspendre l'offre temporairement ou définitivement. Le cas échéant, SMA en informera au préalable les participants par le biais de la Newsletter, par e-mail ou par tout autre moyen approprié. Le Participant ne peut en aucun cas exiger un accès permanent au service Internet [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com) et la disponibilité des données à 100 % n'est pas garantie.

## 2 Durée de la campagne, droit de participation et champ d'application

- 2.1 La campagne de Cashback 2024 de SMA débute le 01/05/2024 et se termine le 31/10/2024 (« Durée de la campagne »). SMA peut prolonger la durée de la campagne

à tout moment, pour autant que cela s'avère nécessaire pour des raisons juridiques ou économiques.

- 2.2 Toutes les entreprises dont le siège se trouve en France, qui installent et vendent des produits SMA (c'est-à-dire les installateurs photovoltaïques, entreprises spécialisées dans les systèmes photovoltaïques, entreprises du secteur des sanitaires, du chauffage et de la climatisation et entreprises connexes), sont autorisées à participer à la campagne de Cashback 2024 de SMA, à condition de s'être inscrites au préalable sur le site Internet [www.sma-france.com/cashback](http://www.sma-france.com/cashback).
- 2.3 Les propriétaires d'installations, les grossistes, les clients achetant directement des produits auprès de SMA, les SMA Solar Partners et les concurrents de SMA ne sont pas autorisés à participer à la campagne de Cashback 2024 de SMA. SMA est en droit de refuser des demandes à condition qu'aucune disposition légale contraignante ne s'y oppose. SMA informera le candidat en cas de refus.

### **3 Inscription et réglages système requis**

- 3.1 Le Participant à la campagne de Cashback 2024 de SMA est toujours l'entreprise. Seuls les représentants légalement autorisés de l'entreprise ou les représentants nommés par procuration (par exemple, les directeurs généraux, les agents autorisés) sont habilités à s'inscrire.
- 3.2 Lors de l'inscription, le Participant doit s'assurer qu'une personne physique habilitée effectue l'inscription, en tant qu'administrateur du Cashback (ou encore interlocuteur du Cashback) de l'accès ou du compte du Cashback du Participant, à la campagne de Cashback 2024 de SMA sur [www.sma-france.com/cashback](http://www.sma-france.com/cashback), et que cette personne a bien été désignée administrateur du Cashback. L'administrateur du Cashback doit être autorisé à gérer les données du Participant. Par l'envoi de l'inscription, l'administrateur du Cashback assure être autorisé à déposer une demande du Participant et garantit que tous les renseignements fournis sont exacts. Le Participant s'engage à communiquer immédiatement tout changement des données.
- 3.3 L'administrateur du Cashback peut désigner un « interlocuteur pour le Sunny Portal » au moment de l'inscription à la campagne de Cashback 2024 de SMA. Cette personne recevra des notifications par e-mail en cas de questions relatives à l'enregistrement des cash-

backs concernant les appareils transférés depuis le Sunny Portal. En l'absence d'interlocuteur pour le Sunny Portal, les notifications par e-mail en provenance du Sunny Portal seront adressées à l'administrateur du Cashback.

- 3.4 Lors de l'inscription à la campagne de Cashback 2024 de SMA, l'administrateur du Cashback peut désigner d'autres collaborateurs qui seront également habilités à procéder à l'enregistrement des produits dans le cadre de la campagne et qui devront par conséquent également être autorisés à accéder au compte de Cashback.
- 3.5 Lors de l'inscription sur [www.sma-france.com/cashback](http://www.sma-france.com/cashback), l'administrateur du Cashback doit saisir dans la boîte de dialogue qui s'ouvre automatiquement les données du compte du Participant (entreprise), sur lequel les montants de Cashback collectés devront être versés. L'enregistrement manuel des appareils faisant partie de la campagne par les collaborateurs inscrits et l'administrateur du Cashback n'est possible qu'une fois cette saisie effectuée. Si, au moment du versement, aucun compte n'a été consigné, les enregistrements éventuellement effectués automatiquement en arrière-plan à partir du Sunny Portal et les montants de Cashback collectés ne pourront pas être versés et seront perdus.
- 3.6 Lors de sa première connexion, le Participant reçoit un mot de passe d'accès. Le Participant s'engage à utiliser les identifiants et les mots de passe de manière confidentielle et à ne pas les transmettre à des tiers non autorisés. SMA doit être informée dans les plus brefs délais en cas de perte ou de soupçon d'utilisation abusive des données d'accès. Si SMA prend connaissance de tels faits, elle est en droit de prendre les mesures nécessaires et notamment d'interdire l'accès à la plateforme au Participant responsable d'une utilisation abusive des données d'accès. Cela s'applique à tous les collaborateurs de l'entreprise habilités dans le cadre de la campagne de Cashback 2024 de SMA.
- 3.7 La correspondance, les transactions et la communication d'informations spécifiques sur la campagne de Cashback 2024 de SMA s'effectuent en ligne via [www.SMA-Online-shop.com](http://www.SMA-Online-shop.com), par e-mail, par courrier postal ou par téléphone.
- 3.8 Chaque Participant ne peut détenir qu'un seul compte de Cashback.
- 3.9 La participation simultanée au bonus du Partner Program dans le cadre du programme de partenariat SMA est exclue.

#### 4 Produits faisant partie de la campagne SMA et montants du Cashback

Les montants de Cashback indiqués peuvent être collectés pour les produits suivants dans le cadre de la campagne de Cashback 2024 de SMA. SMA peut à tout moment ajouter des produits et changer les montants de Cashback.

<b>Pour chaque appareil SMA inclus dans la campagne (installé et enregistré)</b>	<b>Montant Cashback</b>
Sunny Boy 1.5	75 €
Sunny Boy 2.0	90 €
Sunny Boy 2.5	105 €
Sunny Boy 3.0	120 €
Sunny Boy 3.6	120 €
Sunny Boy 4.0	128 €
Sunny Boy 5.0	135 €
Sunny Boy 6.0	150 €
Sunny Tripower 3.0	150 €
Sunny Tripower 4.0	150 €
Sunny Tripower 5.0	165 €
Sunny Tripower 6.0	188 €
Sunny Tripower 8.0	225 €
Sunny Tripower 10.0	255 €
Sunny Tripower CORE2	385 €

## 5 Collecte de montants de Cashback – Enregistrement des produits

5.1 Dès que l'inscription à la campagne de Cashback 2024 de SMA a été confirmée et l'enregistrement, y compris la saisie des coordonnées bancaires pour les versements du Cashback, a été complété, les montants de Cashback définis pour les produits SMA éligibles au Cashback faisant partie de la campagne, qui ont été vendus au client final, installés et enregistrés sur [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com) pendant la durée de la campagne par le Participant après l'inscription de ce dernier à la campagne de Cashback 2024 de SMA, sont versés. Conditions à remplir :

- Les produits SMA faisant partie de la campagne doivent avoir été achetés par l'intermédiaire d'un commerce photovoltaïque ou électronique ou du commerce de gros.
- Les produits faisant partie de la campagne de Cashback SMA doivent être installés et enregistrés après l'inscription de l'entreprise participante à la campagne de Cashback 2024 de SMA et pendant la durée de la campagne.

5.2 Si un produit n'est pas immédiatement accepté au moment de l'enregistrement et dans la mesure où la tentative d'enregistrement a eu lieu pendant la durée de la campagne, le Participant peut prouver, en chargeant des justificatifs, que le produit a été installé après le début de la participation à la campagne de Cashback 2024 de SMA pendant la durée de la campagne. Les conditions d'une acceptation rétroactive sont les suivantes :

- En guise de preuve de validité, le Participant peut charger sur [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com), dans un délai de 14 jours civils après la tentative d'enregistrement du produit, un justificatif (facture commerciale, protocole de mise en service, facture adressée au propriétaire de l'installation) qui sera examiné par SMA. Passé le délai de 14 jours, aucun justificatif ne pourra être chargé et l'enregistrement sera rejeté. Dans ce cas, aucun avoir ne sera accordé de manière rétroactive. Les documents chargés à titre de preuve doivent être officiels (p. ex. porter un entête). Par ailleurs, la date des documents doit être visible et le numéro de série ainsi que le type d'appareil doivent y figurer de manière clairement lisible. Les justificatifs manuscrits ou les documents portant des corrections manuscrites ne sont pas acceptés. D'autres types de preuves, tels que des captures d'écran, photos, flash list, etc., ne sont pas non plus acceptés.

- Lors de l’enregistrement d’un produit installé faisant partie de la campagne de Cashback SMA, la date d’achat (telle qu’elle figure sur la facture commerciale) ne peut pas être antérieure de plus de 6 mois à la date de la tentative d’enregistrement ou la date de mise en service du produit figurant sur le protocole de mise en service doit se trouver dans la durée de validité de la campagne.
- À titre d’alternative, la date de facturation figurant sur la facture adressée au propriétaire de l’installation ne doit pas être postérieure de plus de 2 mois à la date de la tentative d’enregistrement dans le cadre de la campagne de Cashback 2024 de SMA.
- Si l’examen révèle que le produit faisant partie de la campagne SMA est éligible à l’enregistrement, le montant correspondant est crédité de manière rétroactive. Si l’examen révèle que le produit faisant partie de la campagne n’est pas éligible à l’enregistrement ou que le document ne répond pas aux exigences décrites, l’enregistrement est rejeté et le statut « rejeté » lui est attribué. Dans ce cas, aucun avoir ne sera accordé de manière rétroactive. La décision d’accepter ou non un enregistrement revient à SMA.

### 5.3 Autres remarques concernant l’enregistrement :

- Sont exclus de la campagne de Cashback 2024 de SMA les produits SMA qui ne font pas partie de la campagne de Cashback 2024 de SMA, les appareils d’occasion, les appareils de remplacement ou les appareils réparés.
- Le site [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com) répertorie les produits faisant partie de la campagne et les montants de Cashback correspondants. Le récapitulatif des montants de Cashback collectés et des appareils déjà enregistrés des comptes de Cashback correspondants est disponible sur le site [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com).
- Des montants de Cashback crédités peuvent être annulés par SMA en cas de non-respect par le Participant des présentes Conditions générales de participation, lorsque les conditions à remplir pour l’obtention d’un montant de Cashback ne sont plus satisfaites, en cas d’erreur de comptabilisation ou d’abus du Participant, ou lorsque SMA a connaissance de circonstances qui, si elles avaient été connues auparavant, auraient empêché que le montant de Cashback soit crédité.

- En cas d’abus ou de tentative d’abus de la part du Participant, il sera immédiatement exclu de la campagne de Cashback 2024 de SMA et les montants de Cashback qu’il aura collectés expireront. Si, lors d’un contrôle ultérieur, SMA constate que des montants de Cashback n’ont pas été acquis de manière licite, le Participant s’engage à rembourser les montants de Cashback concernés. Il appartient à SMA de choisir le mode de remboursement. SMA se réserve le droit d’intenter des actions en justice en cas de fraude ou de manipulation.
- Chaque produit SMA faisant partie de la campagne et admissible au Cashback peut être enregistré une seule fois en vue de l’obtention du montant de Cashback correspondant. Si deux Participants différents revendiquent l’enregistrement d’un même produit, c’est l’entreprise qui pourra présenter un justificatif tel que le protocole de mise en service du produit, une facture d’achat, ou la commande d’installation émanant du propriétaire légitime du produit qui sera autorisée à enregistrer le produit. Un délai de 14 jours civils s’applique pour la soumission d’un justificatif. La possibilité d’apporter une correction ultérieurement n’est plus donnée après l’expiration de ce délai. Dans ce cas, le montant de Cashback n’est pas crédité rétroactivement.
- Si l’installation des appareils est effectuée par un sous-traitant, une concertation individuelle entre le contractant du client final et le sous-traitant portant sur l’enregistrement du Cashback est possible. Une seule des deux entreprises peut ensuite recevoir le Cashback pour un produit SMA faisant partie de la campagne dans le cadre de la campagne de Cashback 2024 de SMA. Une preuve de cette concertation doit être fournie sans délai à SMA si celle-ci en fait la demande.

## **6 Modes de saisie**

### 6.1 Saisie sur le site Internet du Cashback SMA :

- Pour réaliser la saisie et l’enregistrement d’un appareil, le numéro de série et le type d’appareil peuvent être entrés manuellement dans le masque de saisie sur [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com).

- Il est possible de saisir plusieurs produits SMA faisant partie de la campagne en une seule opération en procédant au téléchargement d'un tableau. Un modèle de tableau peut être téléchargé sur le site Internet [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com).

6.2 Saisie de Sunny Boy (1.5, 2.0, 2.5, 3.0, 3.6, 4.0, 5.0, 6.0), Sunny Tripower (3.0, 4.0, 5.0, 6.0, 8.0, 10.0), Sunny Tripower CORE2 via le SMA Sunny Portal et le SMA Sunny Portal powered by ennexOS

- Les produits Sunny Boy (1.5, 2.0, 2.5, 3.0, 3.6, 4.0, 5.0, 6.0), Sunny Tripower (3.0, 4.0, 5.0, 6.0, 8.0, 10.0), Sunny Tripower CORE2, qui sont saisis dans le Sunny Portal et le Sunny Portal powered by ennexOS, sont automatiquement transférés pour enregistrement dans le site du Cashback SMA à condition que le Participant soit inscrit à la campagne de Cashback 2024 de SMA et que le numéro de client SMA du Participant ait été correctement enregistré dans tous les profils Sunny Portal utilisés par l'entreprise. À compter de la date où ces deux conditions sont remplies, le transfert des données (numéro de client SMA, numéro de série du produit, type de produit, date de la saisie dans le Sunny Portal ainsi que nom et ID de l'installation) est effectué automatiquement.
- Les données transmises à partir du Sunny Portal et du Sunny Portal powered by ennexOS sont affichées dans la synthèse du statut sous [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com). Le Sunny Portal ou le Sunny Portal powered by ennexOS transfèrent automatiquement tous les Sunny Boy et Sunny Tripower nouvellement enregistrés vers les comptes de Cashback correspondants dans le cadre d'une exportation quotidienne.

6.3 Indépendamment du mode de saisie, les données saisies et leur statut de traitement peuvent être consultés dans le statut de Cashback sur [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com).

6.4 SMA se réserve le droit d'élargir ou de réduire à tout moment l'offre de modes de saisie pour l'enregistrement des appareils. Le Participant en sera informé par l'un des modes de communication décrits au point 3.

## **7 Versement des montants de Cashback**

7.1 Les montants de Cashback collectés peuvent être consultés sous le statut de Cashback sur le site Internet [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com). Deux versements des montants collectés seront effectués au cours de la durée de la campagne. La somme correspondante des montants



de Cashback sera calculée les 30/06/2024, et 31/10/2024 et versée sur le compte bancaire indiqué dans le compte de Cashback après 6 semaines. Les coordonnées bancaires peuvent être modifiées en ligne sur le site Internet [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com) dans le compte de Cashback par l'administrateur du Cashback. Après confirmation de la modification des données bancaires, le crédit de Cashback est transféré à ces nouvelles coordonnées bancaires. Le Participant assume la responsabilité de l'exactitude et de l'actualité des données de compte enregistrées. En cas de transfert des montants de Cashback sur un compte erroné sans faute de la part de SMA, celle-ci n'effectuera aucun remboursement ou versement supplémentaire.

7.2 Parallèlement au virement bancaire, le Participant reçoit un justificatif de crédit concernant le montant de Cashback et une liste des numéros de série des produits SMA qui ont été enregistrés dans la période correspondante. Le justificatif est envoyé à l'adresse e-mail de l'administrateur du Cashback. Le versement et l'établissement des justificatifs de crédit de Cashback sont effectués au nom de SMA Solar Technology AG par l'entreprise partenaire DREI-D Direktwerbung GmbH & Co. KG, Daimlerstraße 10, 25337 Elmshorn, Allemagne. Le partenaire s'engage à utiliser et à protéger les données reçues aux fins de la prestation du service (coordonnées bancaires, adresse e-mail, données d'appareils pour les justificatifs de crédit) conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Le Participant autorise l'utilisation de ses données par le partenaire. Il convient de noter en outre que le versement d'un montant de Cashback entraîne une réduction de la base imposable initiale qui peut nécessiter une correction de la déduction de l'impôt préalable. La responsabilité d'une correction éventuellement requise de la déduction de l'impôt préalable incombe au Participant. Pour des informations à ce sujet, il convient de s'adresser à l'administration fiscale compétente ou à un conseiller fiscal.

## **8 Expiration/annulation de la participation à la campagne Cashback 2024 de SMA**

8.1 Les Participants peuvent annuler à tout moment leur participation à la campagne de Cashback 2024 de SMA par e-mail ou par écrit, sans avoir à fournir de justification ou respecter un délai. À partir de ce moment, la collecte de montants de Cashback n'est plus possible, même pour les collaborateurs du Participant. Les montants de Cashback déjà collectés sont transférés sur le compte bancaire désigné par le Participant lors du prochain versement. Ensuite, SMA désactive le compte de Cashback du Participant et de tous les utilisateurs associés.

8.2 SMA peut, à sa seule discrétion et sans indiquer de motifs, interrompre, bloquer ou fermer le compte d'un Participant ainsi que la participation à la campagne de Cashback 2024 de SMA, notamment en cas d'une violation des présentes Conditions de participation, de directives (y compris le code de conduite de SMA pour les partenaires commerciaux) ou de dispositions légales. Une notification du blocage par SMA n'est pas nécessaire. Les montants de Cashback collectés de manière licite seront transférés au Participant lors du prochain versement.

8.3 À l'expiration de la durée de validité de la campagne et de la campagne de Cashback 2024 de SMA, SMA désactivera l'accès au compte de Cashback SMA sur [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com).

## **9 Restrictions d'utilisation**

Les sites Internet [www.sma-france.com/cashback](http://www.sma-france.com/cashback), et [www.SMA-Onlineshop.com](http://www.SMA-Onlineshop.com) mis à la disposition pour l'inscription et la participation à la campagne de Cashback 2024 de SMA ont été développés par SMA et sont protégés par les droits d'auteur. Tous les droits d'utilisation et licences sont la propriété de SMA. Le Participant ne doit utiliser les informations consultées et les résultats de l'offre Internet que dans le cadre des Conditions de participation énoncées ici.

## **10 Renvois et liens**

Ces sites Internet peuvent également contenir à titre d'information des liens ou renvois, signalés en conséquence, vers des sites Internet de tiers. Les contenus tiers relèvent de la seule responsabilité du fournisseur qui les met à disposition. SMA fait uniquement bénéficier de l'accès permettant d'utiliser ces contenus. SMA n'a aucune influence sur la conception actuelle ni sur les contenus ou auteurs des pages indiquées par les renvois ou liens. SMA prend par conséquent expressément ses distances par rapport à tous les contenus des pages auxquelles renvoient les liens ou qui sont liées à ceux-ci. SMA n'est pas responsable de contenus illégaux, erronés ou incomplets et en particulier de dommages résultant de l'utilisation ou de la non-utilisation d'informations de tiers.

## 11 Clause de non-responsabilité

SMA ne garantit en aucun cas que les informations, les documents, les prix affichés et les indications de rendement fournis sont mis à jour, exacts, complets ou de qualité. SMA décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions éventuelles décelées dans les informations spécifiées etc., auxquelles il est fait référence ou qui sont liées à celles-ci. Toute prétention en responsabilité à l'encontre de SMA pour les dommages de nature matérielle ou immatérielle, occasionnés suite à l'utilisation ou à la non-utilisation des informations fournies, ou suite à l'utilisation d'informations erronées et incomplètes, est exclue dans la mesure où SMA n'a commis aucune négligence grave ni faute intentionnelle avérée. Cette disposition s'applique en particulier aux dommages résultant de pertes de jouissance, de données ou de rendement. La responsabilité de la perte de données est limitée aux coûts habituels de récupération qui auraient été encourus par la réalisation régulière de copies de sauvegarde proportionnellement au risque, sauf dans le cas d'une négligence grave ou faute intentionnelle avérée commise par SMA. La responsabilité incombe au seul Participant de vérifier le contenu des résultats obtenus par l'intermédiaire de la campagne de Cashback 2024 de SMA ainsi que leur capacité à être utilisés conformément à leur emploi prévu.

## 12 Protection des données

La [Déclaration de protection des données de SMA](#) s'applique à l'utilisation du présent site Internet. Les dispositions qu'elle contient constituent l'objet des présentes Conditions de participation. La déclaration de protection des données de SMA et d'autres informations relatives à la protection des données figurent sur le site Internet SMA <https://www.sma.de/fr/declaration-de-protection-des-donnees> et dans les mentions légales du site Internet [www.SMA.de/fr](http://www.SMA.de/fr)

## 13 Droit applicable, juridiction compétente

Les présentes Conditions de participation relèvent du droit matériel et formel de la République fédérale d'Allemagne. Si le Participant est un commerçant ou une société commerciale, le tribunal de Kassel (Allemagne) est compétent pour tous les litiges résultant des présentes Conditions de participation.

## **14 Clause de sauvegarde**

Si certaines parties ou formulations de ces Conditions de participation ne sont pas, ne sont plus ou ne sont pas entièrement en conformité avec la législation en vigueur, cela n'affecte ni le contenu ni la validité des autres dispositions. Si une disposition s'avère privée d'effet, elle sera remplacée par une disposition juridiquement valable, s'en rapprochant le mieux d'un point de vue économique et conformément à l'objet des présentes Conditions de participation.

## **15 Modifications**

SMA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions de participation si des raisons de droit ou de fait l'imposent. SMA informe en temps utile des modifications des conditions d'utilisation avant leur entrée en vigueur. Les modifications prennent effet après l'expiration d'un délai de deux semaines si le Participant ne s'y est pas opposé. Lors de l'annonce des modifications, SMA informe le Participant sur le droit d'opposition et sur les conséquences de l'absence d'opposition.

## **16 Résiliation**

Les Conditions de participation peuvent être résiliées par e-mail adressé à [Bonus@SMA.de](mailto:Bonus@SMA.de), en respectant un préavis de cinq jours ouvrés.

## **SMA Solar Technology AG**

Sonnenallee 1  
34266 Niestetal  
Allemagne  
[Bonus@SMA.de](mailto:Bonus@SMA.de)

Version: janvier 2024